



Conditions générales de vente applicables aux emplacements de camping et aux locations

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des tarifs en vigueur, du dépliant publicitaire, de la description de l'hébergement ainsi que de tous les autres renseignements qu'il a souhaités s'enquérir. Les prix indiqués sont garantis sauf en cas de modification du taux de T.V.A.

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

La location est effective et engage les deux parties après réception du contrat de réservation, des arrhes et accord de confirmation de notre part.

En cas d'annulation ou en l'absence de message écrit du locataire précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue dans le contrat de location et le paiement intégral des prestations demeure exigée à titre d'indemnité de rupture de contrat. Les messages téléphoniques doivent être confirmés par écrit.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée, aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé et le paiement intégral du séjour réservé sera exigé.

Le locataire doit être couvert par une assurance en responsabilité civile pour tous dommages causés de son fait et il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, d'intempéries, de bris de glace, de catastrophes naturelles, de vol.

Les animaux sont admis sous réserve d'être vaccinés contre la rage, d'être tatoués et de porter un collier avec identification du propriétaire. Le carnet de vaccinations devra être présenté à l'accueil le jour de l'arrivée. Les chiens d'attaque ne sont pas acceptés.

Les arrivées doivent s'effectuer avant 19 heures. En cas de prévision d'arrivée plus tardive, le camping devra être averti pour accord préalable : à défaut, l'absence du réservataire sera considérée comme un désistement.

Taxe de séjour : elle sera applicable en supplément à toute forme d'hébergement : 0.30 € par jour et par personne - exonération pour les enfants de moins de 13 ans.

Conditions particulières aux emplacements de camping

Conditions de vente

Frais de réservation : 10 € (Juillet –Août)

50 € d'arrhes à joindre à la demande de réservation le solde le jour de l'arrivée.

Code IBAN : FR76-1005-7192-0900-0324-9870-150

Code BIC : CMCIFRPP

Le locataire accepte l'emplacement en l'état et devra le quitter dans son état initial à la fin du séjour.

Le séjour est décompté à la nuitée, l'emplacement doit être libéré avant 12 heures. Un départ après 12 heures donnera lieu au paiement d'une nuitée supplémentaire. Toutes les journées réservées sont facturées. Le paiement du séjour s'effectue le jour de l'arrivée au camping.

Conditions particulières aux locations

Conditions de vente

Frais de réservation : 15 € (Juillet –Août)

25 % d'arrhes à la réservation, 25 % d'arrhes un mois avant la date d'arrivée (50 % si la réservation est faite à moins d'un mois), le solde le jour de l'arrivée.

Code IBAN : FR76-1005-7192-0900-0324-9870-150

Code BIC : CMCIFRPP

Les locations hebdomadaires sont disponibles le samedi à partir de 15 heures et doivent être libérées le samedi avant 10 heures.

Le nombre de personnes indiqué sur le contrat de réservation doit être respecté. En aucun cas le nombre de locataires, enfants compris, ne doit excéder la capacité de la location.

Il ne sera admis qu'un seul animal domestique par location.

Les chats ne sont pas admis dans les locatifs.

Le solde du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée, avant l'entrée dans les lieux.

Une caution sera demandée le jour de l'arrivée pour couvrir toute dégradation éventuelle . Elle sera restituée le jour du départ ou par courrier dans un délai de huit jours au plus tard, déduction faite, le cas échéant, des dégâts et des frais nécessités par la remise en état des lieux loués.

Les frais de nettoyage ne sont pas compris dans le montant de la location. Si l'option « nettoyage fin de séjour » a été choisie par le locataire, les locaux devront néanmoins être rendus dans un état décent. Si cette option n'a pas été retenue par le locataire, les locaux devront être rendus dans un état identique à l'état d'entrée dans les lieux : à défaut, le prix du nettoyage sera déduit de la caution.